

The image features a celebratory design with colorful confetti (yellow, green, pink, white) scattered at the top and bottom. A large, faint watermark of the letters 'crsa' is visible in the background. The main text is centered and reads: 

**10**  
**ans**  
**crsa**  
**Martinique**

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie



Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

## UNE DÉCENNIE DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ



La démocratie est un **pilier fondamental** de notre société qui consiste en une volonté générale mais qui dépasse le cadre *Du contrat social* de Jean-Jacques Rousseau pour définir des **valeurs plus larges d'égalité**. Tout citoyen peut alors se faire entendre sur tous les sujets qui le préoccupent dont celui de la santé.

Cette démocratie sanitaire est récente et à pour le moins des difficultés à s'imposer. Les Conférences Régionales de Santé (CRS) ont depuis 1996 permis d'identifier les priorités de santé publiques permettant l'écriture des politiques de santé publiques dans les régions. La loi du 4 mars 2002 ancre ce concept en reconnaissant le **droit des usagers** qui va au-delà de la relation médecin-malade mais qui lui donne une **place entière dans le système de soin**.

Les CRS évaluent ainsi en **véritable instance essentielle** de démocratie sanitaire en région. Le virage de la loi HPST du 21 juillet 2009 confirme leur existence en élargissant leurs missions de la santé publique à celui de la santé incluant la prévention, les soins hospitaliers et ambulatoires ainsi que le champ du médico-social.

Placé à côtés des Agences Régionales de Santé, les CRSA voient le jour en 2010. Deux mandats et 10 ans plus tard l'opportunité nous est donnée d'en faire un premier bilan. Si la démocratie sanitaire s'avère **nécessaire et indispensable à notre société**, sa mise en œuvre et les moyens qui lui sont alloués doivent questionner. Force est de constater que l'exercice des CRSA a des limites dans le contexte environnemental que nous connaissons. Leur évolution vers un cadre plus précis permettrait un résultat final moins incertain.

De plus, il serait temps de penser démocratie en santé, concept plus transversal et transcendant la santé en une réflexion plus globale.



**Dr Didier CHATOT-HENRY**

Président de la Commission Spécialisée Prévention  
CRSA Martinique

## VERS UNE DÉMOCRATIE EN SANTÉ POUR LA POPULATION AVEC NOS ÉLUS ?



Créée par la loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Comment a évolué cette instance de démocratie sanitaire au fil de cette décennie ?

Nous pouvons nous féliciter d'une communication améliorée et d'un renforcement continu du partenariat avec les différentes structures de Santé.

Les agréments des Organismes de Santé sont désormais plus nombreux. Le droit et la protection des Usagers se sont largement installés. L'information sur

les droits des usagers aux professionnels et la formation des représentants d'Usagers (RU) sont renforcées. Le traitement des plaintes et réclamations est amélioré.

Des marges de progrès sont toutefois nécessaires sur :

- la connaissance et le développement de la représentation des usagers dans le secteur médico-social,
- l'installation et le suivi de la représentation des RU dans des maisons des usagers au CHUM,
- le processus d'évaluation du respect des droits des usagers,
- la promotion de la bientraitance et de la prise en charge de la douleur,
- la formation des professionnels de santé sur la démocratie en santé et les droits des usagers,
- la participation des Élus et la mobilisation de l'ensemble des acteurs,
- l'appropriation de la promotion de la santé et ses déterminants.

Car il s'agit en réalité pour notre population de gagner des années d'espérance de vie en bonne santé ; augmentation de la longévité garantie par de la prévention en santé mais dont la faiblesse des programmes entraîne une évolution défavorable des facteurs de risques de maladies chroniques (ALD). Il convient de garantir en Martinique le meilleur niveau de prise en charge bénéficiant des nouvelles technologies et équipements de pointe. Il ne doit pas y avoir de « perte de chance » due à l'insularité et à l'éloignement de l'Hexagone.

La démocratie en santé doit s'inscrire dans une dynamique de promotion et d'éducation à la santé. Malheureusement, elle est une victime collatérale de la COVID-19.



## Une décennie de démocratie en santé



**Dr Didier CHATOT-HENRY**  
Président de la CSP

//

2 mandats et 10 ans plus tard l'opportunité nous est donnée d'en faire un 1<sup>er</sup> bilan. Si la démocratie sanitaire s'avère **nécessaire et indispensable à notre société**, sa mise en œuvre et les moyens qui lui sont alloués doivent questionner.

Force est de constater que l'exercice des CRSA a des limites dans le contexte environnemental que nous connaissons. Leur **évolution vers un cadre plus précis** permettrait un résultat final moins incertain.

Il serait temps de penser démocratie en santé, concept plus transversal et transcendant la santé en une réflexion plus globale.

//

COMMISSION  
SPÉCIALISÉE  
DROITS DES USAGERS  
**CSDU**

## Vers une démocratie en santé pour la population avec nos élus ?



**Roger TOUSSAINT**  
*Président de la CSDU*

Il s'agit pour notre population de gagner des années d'espérance de vie en bonne santé ; augmentation de la longévité garantie par de la prévention en santé mais dont la faiblesse des programmes entraîne une évolution défavorable des facteurs de risques de maladies chroniques (ALD). Il convient de garantir en Martinique le meilleur niveau de prise en charge bénéficiant des nouvelles technologies et équipements de pointe. Il ne doit pas y avoir de « perte de chance » due à l'insularité et à l'éloignement de l'Hexagone.

La démocratie en santé doit s'inscrire dans une dynamique de promotion et d'éducation à la santé. Malheureusement, elle est une victime collatérale de la COVID-19.